

M. Charlton: Je ne tiens aucunement à prolonger la discussion, mais j'aimerais que le ministre réponde à certaines questions. Il pourrait y répondre demain, ou plus tard s'il le préfère. Depuis 1944, quelle partie du fonds de 200 millions a été utilisée au cours de chaque année civile? De quels produits s'agissait-il? Quelles sommes a-t-on versées à l'égard de chacun et quelle quantité de chaque produit a-t-on acheté en vertu de la loi? Combien de beurre acheté s'est détérioré depuis qu'on l'a entreposé?

Le très hon. M. Gardiner: J'obtiens tous les renseignements pour l'honorable député.

M. Charlton: Le ministre répondra-t-il à ces questions?

Le très hon. M. Gardiner: Oui.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): J'espère, comme je l'ai indiqué la semaine dernière, que du consentement unanime de la Chambre, il me sera permis de proposer que nous nous formions en comité des voies et moyens pour l'étude de certaines résolutions. Je propose également que l'heure réservée à l'examen des bills d'intérêt privé soit retardée jusqu'à ce que j'aie terminé mon discours et que le critique financier de l'opposition ait formulé les brèves remarques d'usage.

M. Drew: Je ne veux pas soulever de question de procédure, mais il me semble que le ministre devrait tout simplement prendre maintenant la parole, du consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. Abbott: Je suis à la disposition de la Chambre. Je propose:

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, à l'occasion de cette motion annuelle que je propose et dès le début de mon exposé du budget de l'année qui va commencer, je désire informer la Chambre, comme c'est d'usage, de la situation économique générale où nous nous trouvons et des perspectives économiques qui s'offrent pour l'année prochaine.

Au cours des trois années 1946, 1947 et 1948, la courbe des affaires et de l'embauchage, dans presque toutes les parties du monde, a marqué beaucoup d'activité et de progrès. Le travail de reconstruction matérielle, sociale et économique a non seulement déterminé des niveaux d'embauchage et d'activité très élevés; il a également exigé des prélèvements considérables sur la main-d'œuvre, l'outillage et les matériaux disponibles dans la plupart des pays. Ces efforts déterminés en vue de réaliser tant en si peu de temps ont entraîné des pénuries générales diverses et l'inflation déclarée ou comprimée à des degrés divers.

Au cours de 1949, il s'est produit un changement sensible dans cet équilibre des exigences imposées à nos ressources. L'amélioration de la production et des méthodes d'organisation a atténué sinon toutes, du moins quelques-unes des difficultés d'ordre économique auxquelles le monde doit faire face. La statistique publiée par les Nations Unies révèle que, dans les pays d'Europe à l'égard desquels nous avons des renseignements, le volume de la production s'est accru d'environ 10 p. 100 en 1949 et que la production, en général, y est de près de 20 p. 100 plus élevée qu'en 1937. Au Canada la production industrielle, en 1949, était d'environ 2 p. 100 supérieure au niveau de 1948; elle dépassait toutefois de 70 p. 100 le niveau de 1937. En passant, je signale que l'augmentation que le Canada enregistre par rapport aux niveaux d'avant-guerre est la plus considérable qu'on ait enregistrée en aucun pays.

L'amélioration de la production a eu un effet sur le niveau des prix et sur les tendances à l'inflation. En décembre 1949, le niveau des prix dans la plupart des pays de l'Europe occidentale était de moins de 5 p. 100 supérieur au niveau de décembre 1948. J'ajoute que l'état d'inflation comprimée constitue toujours un danger dans certains pays. Dans la plupart des pays, le niveau des prix, à la fin de décembre, ne marquait pas encore tout l'effet des mesures de dévaluation prises au mois de septembre. Le niveau des prix de gros au Canada, au début de l'année, était inférieur d'environ 2 p. 100 à celui de la date correspondante, l'année dernière.

Ces hausses de la production ont également entraîné une amélioration considérable de la balance des comptes de l'ensemble de l'Europe occidentale. Au cours des trois dernières années, les déficits aux comptes courants des pays du PRE ont baissé de 7 milliards et demi à un peu moins de 4 milliards de dollars, et leur déficit commercial à l'égard de la zone du dollar a baissé d'environ 7 milliards à 3.8 milliards. Des augmentations de 5 p. 100 dans les importations totales et de 40 p. 100 dans les exportations totales ont provoqué

cette réduction du déficit total, bien qu'à l'égard des pays du dollar, ce soit une diminution de tiers dans les importations accompagnée d'une hausse du quart dans les exportations qui ait entraîné la baisse du déficit. Les pays européens ont pu réduire leurs importations en donnant de l'essor à leur production nationale, réduisant ainsi le volume anormal d'importations dont ils avaient grand besoin immédiatement après la guerre, mais en prenant aussi des mesures administratives expressément conçues dans le dessein de limiter leurs importations aux réserves de dollars dont ils disposaient.

Les honorables députés comprendront, naturellement, que nonobstant l'ampleur de ces améliorations, l'Europe a encore une étape difficile à franchir avant d'atteindre la viabilité à un niveau tolérable. Ils constateront aussi que, bien qu'à la longue, nous nous attendions à retirer des avantages considérables du rétablissement d'un sain équilibre du commerce mondial, nous nous verrons obligés, pendant un certain temps, de travailler à résoudre un grand nombre de problèmes difficiles, et les redressements qui pourront s'imposer à l'égard de notre économie ne pourront pas toujours s'opérer facilement et sans aucun effet désagréable.

L'économie du Canada subit fortement l'influence de la situation mondiale, mais plus particulièrement des conditions et des perspectives de l'économie des États-Unis.

L'activité économique américaine a accusé un ralentissement modéré au cours du printemps et du début de l'été de 1949, mais elle s'est rétablie pendant le dernier semestre. Le fléchissement de la production industrielle des États-Unis a été d'environ 16 p. 100 pendant la première partie de l'année et la production a repris ensuite la moitié du terrain perdu. Comme nous ne pouvons jamais éviter les effets de changements prolongés dans le domaine des affaires aux États-Unis, le peu d'influence qu'a eue au Canada la régression survenue outre-frontière témoigne de la vigueur actuelle de notre économie. En 1949 la production industrielle a diminué de 8 p. 100 aux États-Unis, tandis qu'elle a augmenté de 2 p. 100 au Canada.

Je passe maintenant à la revue générale de notre commerce extérieur.

Les exportations du Canada vers tous les pays se sont maintenues fortes durant toute l'année 1949. Atteignant à peine 2 milliards 300 millions à la fin de 1946, elles ont augmenté constamment et rapidement jusqu'au niveau annuel de 3 milliards, vers la fin de 1948. Elles ont continué de s'accroître durant les huit premiers mois de 1949 et en août,

atteignaient le chiffre de 3 milliards 120 millions, le plus élevé pour une période de douze mois. Depuis août 1949, elles ont un peu diminué, la valeur des exportations pendant les 12 mois terminés le 28 février 1950 étant légèrement inférieure à 3 milliards.

Il s'est cependant produit d'importants changements dans la destination de nos exportations, mais, si l'on songe à nos difficultés à l'égard des devises étrangères, ces changements se sont effectués dans le sens voulu. Les exportations aux États-Unis, qui atteignaient en 1946 le chiffre le plus bas d'après-guerre, soit un peu moins de 900 millions, se sont lentement accrues durant 1947, mais elles ont rapidement augmenté au cours de 1948, atteignant 1 milliard et demi à la fin de cette année-là. Elles sont demeurées à ce niveau, à quelques exceptions près, au cours des 15 derniers mois.

Cette remarquable augmentation de 600 millions, survenue au cours d'une période de trois ans, à l'égard de nos exportations aux États-Unis, a eu des répercussions dans toutes nos industries; cependant, les principales marchandises qui ont entraîné cette augmentation sont: les produits agricoles, les produits du bétail, du bois, du papier, l'outillage et les instruments aratoires, ainsi que les métaux autres que le fer.

À la fin de 1946, nos exportations au Royaume-Uni atteignaient la valeur annuelle de 600 millions de dollars; elles se sont chiffrées par 780 millions au début de 1948 mais ont baissé à 650 millions au début de 1949; se relevant ensuite à 700 millions, elles se maintiennent à peu près à ce niveau depuis huit mois. Nous avons exporté une plus grande variété de produits au Royaume-Uni. Nous lui avons vendu plus de céréales et de bas métaux, mais il a acheté moins de produits animaux et de bois d'œuvre.

La valeur de nos exportations aux autres pays est passée de 800 millions, tard en 1946, à 1 milliard à la fin de 1947. Depuis, le chiffre a fléchi par étapes irrégulières; il s'établit maintenant à près de 750 millions par année.

On constate, en se fondant sur l'ensemble des deux dernières années, que la majoration de 500 millions au chapitre de nos exportations aux États-Unis compense très avantageusement le fléchissement de 300 millions à l'égard de nos expéditions outre-mer.

Pour ce qui est des achats, tous les groupes de la Chambre conviendront, je crois, que le Canada devrait voir d'un bon œil l'accroissement de ses importations en provenance de ses clients d'outre-mer. La hausse ne saurait se révéler durable, toutefois à moins qu'ils ne nous fournissent des denrées qui

nous plaisent et dont nous avons besoin à des prix qui concurrencent les approvisionnements offerts par nos propres producteurs ou par d'autres pays. Depuis la guerre, et ces derniers temps surtout, nous avons pris, conformément à notre décision de résoudre nos problèmes à l'égard du dollar, des mesures spéciales destinées à aider nos fournisseurs d'outre-mer à surmonter les difficultés transitoires de l'après-guerre. Nous ne pouvons toutefois maintenir indéfiniment ce programme ni transformer des mesures provisoires en ligne de conduite permanente. Nous continuons, cependant, de favoriser la plus grande majoration possible de nos importations en provenance d'outre-mer, compte tenu de nos obligations internationales.

La Chambre sait que les importations du Canada ont augmenté rapidement, passant de 1 milliard et demi en 1946 à 2 milliards et demi à la fin de 1947. La hausse d'un milliard au chapitre des importations résulte, en premier lieu, de la majoration des prix dans le monde entier; en deuxième lieu, de ce qu'on a remédié à des pénuries qui avaient eu cours durant la guerre et, en troisième lieu, de l'achat de matériel et d'outillage requis pour donner suite à nos fortes immobilisations d'après-guerre.

Grâce, notamment, à la réglementation de l'importation pour le temps de crise, le niveau de nos importations est resté, au cours de 1948, voisin de 2 milliards et demi. L'allègement progressif de ces restrictions a provoqué, au cours de 1949, un mouvement de hausse et les importations se sont établies, en définitive, à environ 2 milliards et trois quarts. Depuis six mois, le rythme des importations n'a pas beaucoup changé, si ce n'est qu'on a constaté une certaine tendance à la baisse. Nos régies à l'importation ont maintenu le niveau de nos achats aux États-Unis, pour 1948, environ 200 millions de dollars de moins qu'en 1947. Leur allègement progressif a ramené le chiffre global de nos importations à 25 millions environ du maximum antérieur. Cette augmentation s'est produite, pour une bonne part, dans le domaine des biens de production, qui forme partie intégrante du programme d'immobilisations de l'industrie canadienne.

Naturellement, nous sommes un peu déçus de ce que les pays d'outre-mer n'aient pas pu reprendre la place qu'ils occupaient autrefois dans notre marché d'importation. Nos importations d'outre-mer qui, à la fin de 1946, se chiffraient par 500 millions environ, se sont accrues graduellement jusqu'à 860 millions au début de 1949. Depuis, cependant, elles vont en diminuant et s'établissent en ce moment à environ 800 millions. Si nos amis d'outre-mer pouvaient reprendre la place

qu'ils occupaient autrefois sur nos marchés d'importation, ils gagneraient environ 200 millions de plus par année, ce qui leur servirait à équilibrer, puis à augmenter leur consommation de produits canadiens.

Il est encore trop tôt pour que le monde puisse juger de l'effet du rajustement mondial des cours du change, auquel il a assisté en septembre dernier. L'effet immédiat de ces dévaluations peut, en ce qui nous concerne, s'exprimer mathématiquement par les chiffres suivants: Relèvement de 10 p. 100 du coût de nos importations des États-Unis; diminution de 9 p. 100 du coût de nos exportations aux États-Unis; diminution de 24 p. 100 du coût de nos importations en provenance de la plupart des autres pays; augmentation de 31 p. 100 du coût de nos exportations vers la plupart des autres pays. Par ailleurs, les produits américains expédiés vers l'étranger coûtent 44 p. 100 de plus à la plupart des autres pays, tandis que le rapport entre les prix de la plupart de ces autres pays reste le même.

Des changements aussi importants dans les rapports entre les prix ont, naturellement, déclenché un mouvement de rajustements de prix qui continue encore. Certaines denrées de base qui s'échangeaient sur les marchés internationaux relativement libres, les bas métaux par exemple, se sont adaptées presque immédiatement au prix fixé en dollars des États-Unis. En revanche, d'autres prix n'ont changé que lentement et d'autres encore n'ont pas changé du tout. Cependant, la dévaluation a eu pour effet général de réduire de beaucoup les grands écarts entre les prix des diverses nations. Ces écarts s'étaient dangereusement accentués depuis trois ans.

Les répercussions déjà sensibles de la dévaluation sur le commerce canadien sont avantageuses. Malgré l'abolition de certaines régies aux importations, nos importations en provenance des États-Unis ont fléchi au cours des quatre derniers mois, tandis que nos exportations ont augmenté. Durant les quatre mois de novembre à février inclusivement, nos exportations aux États-Unis ont augmenté d'environ 60 millions par rapport aux quatre mois correspondants de l'an dernier, tandis que nos importations ont fléchi d'environ 25 millions, c'est-à-dire que, pour les quatre mois en cause, notre solde commercial débiteur, d'environ 100 millions de dollars il y a un an, a été réduit à une balance commerciale défavorable de 15 millions seulement.

Au cours des quatre mêmes mois, nos exportations au Royaume-Uni ont baissé de 20 millions, tandis que nos importations en provenance du même pays ont fléchi de 3 millions. Dans l'ensemble, cependant, nos ex-

portations outre-mer ont diminué de plus de 100 millions durant la période en cause, nos importations des pays d'outre-mer ayant fléchi de 12 millions.

Dans un monde où tant de facteurs évoluent, il est impossible d'isoler de façon précise les effets des modifications monétaires, mais je crois que les modifications de l'automne dernier aideront beaucoup à redresser le déséquilibre des rapports commerciaux entre l'Amérique du Nord et le reste du monde. Je dois souligner, cependant, que les modifications monétaires ne constituent pas, à elles seules et en elles-mêmes, un remède au déséquilibre fondamental. Elles ne peuvent qu'accorder un répit pendant lequel on pourra mettre en vigueur des mesures plus fondamentales. En ce qui concerne le Canada, cependant, il semble évident déjà que la mesure prise en septembre dernier a, dans les circonstances actuelles, amélioré notre situation commerciale.

Comme la Chambre le sait, nos données relatives au commerce des denrées ne comprennent pas les exportations d'or. Cependant, ces dernières années, la production d'or a accusé une augmentation continue et bien accueillie, tant par suite de l'impulsion que lui a donnée l'accroissement d'une main-d'œuvre appropriée qu'en raison de l'aide financière d'urgence et, plus récemment, de la dévaluation du dollar canadien. La production totale de l'an dernier s'est élevée à 148 millions de dollars, dont la majeure partie a servi à accroître nos réserves de change.

Outre le commerce des denrées et la production de l'or, plusieurs autres éléments composent notre balance internationale des paiements au compte courant et au compte du capital, comme les dépenses des touristes au pays et à l'étranger, les versements et les décaissements d'intérêts et de dividendes, les frais et les recettes de transport et les diverses rentrées et sorties de capitaux. C'est l'action conjuguée de tous ces éléments qui explique le changement net observé dans nos réserves d'or et de dollars américains au cours de l'année. Je ne désire pas anticiper sur le rapport de la Commission de contrôle du change étranger pour 1949, qui sera publié très prochainement et renfermera une étude détaillée de notre balance des paiements au cours de l'an dernier et des éléments expliquant le changement survenu dans notre réserve. Je me bornerai à dire que l'excédent de notre compte courant international, suivant les estimations préliminaires, s'est établi à environ 193 millions de dollars en 1949, qu'il a décliné par rapport à l'excédent de 450 millions observé en 1948,

[L'hon. M. Abbott.]

et que les particularités remarquables relevées au compte du capital ont été des avances globales de 120 millions de dollars, consenties au Royaume-Uni aux termes du prêt de 1946, et une entrée assez importante de capitaux des États-Unis en vue de placements directs, surtout en ce qui concerne la mise en valeur du pétrole dans l'Ouest canadien. Les transactions, tant au compte courant qu'au compte du capital, se sont soldées par une augmentation nette de nos réserves de change s'établissant à 119 millions de dollars, portant ces dernières à un total de 1,117.1 millions de dollars le 31 décembre dernier, comme je l'ai annoncé au début de janvier.

Ce total accuse une augmentation très sensible au regard du bas niveau de 461 millions de dollars, qu'elles avaient atteint en décembre 1947; ce point était tellement inférieur à la marge de sécurité que nous avons dû demander au Parlement d'approuver des pouvoirs d'urgence en vue de régir les importations. Grâce à l'efficacité de ces mesures spéciales, nos réserves s'étaient relevées à 998 millions de dollars à la fin de 1948. Par suite de cette amélioration, nous avons pu adoucir considérablement nos restrictions à l'importation, ce qui a eu pour résultat de rendre plus modérée l'allure de l'accumulation de nos réserves en 1949. Cependant, grâce à une amélioration de 119 millions de dollars, j'ai été en mesure d'annoncer, au début de février, à l'égard de deux autres groupes, des adoucissements qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet respectivement. Lorsque ces mesures seront en vigueur, j'estime que nous aurons supprimé environ la moitié des mesures d'urgence relatives à la restriction des importations.

Dans l'intervalle, nos réserves ont accusé une autre augmentation appréciable. Je publierai, dans le courant de la semaine prochaine, le chiffre relatif à nos réserves au 31 mars; mais, comme la fin du mois n'est pas éloignée, je crois que je devrais déroger à la coutume que nous avons adoptée de faire connaître l'importance de nos réserves seulement à la fin de chaque trimestre, et annoncer à la Chambre qu'elles s'élevaient à 1,204.2 millions de dollars à la fermeture des livres, samedi dernier. C'est une augmentation d'environ 87 millions de dollars pour le présent trimestre. Je dois ajouter, cependant, qu'une bonne partie de l'augmentation récente s'explique par un accroissement de soldes canadiens détenus par d'autres gouvernements. Dans la mesure où ces soldes sont anormalement élevés et diminueront par la suite, certaines de nos expor-

tations durant les prochains mois seront acquittées à même ces soldes et n'entraîneront pas de nouvelles rentrées de change. Nos réserves, à leur présent niveau, comprennent, jusqu'à un certain point, des recettes touchées d'avance. En outre, le deuxième trimestre est celui où s'effectuent d'importants transferts de gains réalisés sur des placements effectués par des capitalistes américains au Canada. Les députés qui ont étudié les données relatives à nos réserves mensuelles se rappelleront que, l'an dernier, nos réserves ont baissé de 90 millions de dollars en avril et en mai. A moins d'événements imprévus, je m'attends que nos réserves accusent un déclin semblable durant les deux ou trois prochains mois. Bien entendu, cependant, je ne me risquerai pas à faire de prédiction au sujet du changement net probable de nos réserves durant l'ensemble de la nouvelle année financière.

Comme il est d'usage en pareille circonstance, je déposerai à la fin de mes observations, et demanderai à faire imprimer en appendice au hansard d'aujourd'hui, le Livre blanc ordinaire, qui présente sous une forme commode les données les plus importantes de la statistique économique et financière. Ces tableaux s'accompagnent de quelques mots d'explication et de brefs commentaires. Je n'imposerai pas à la Chambre l'énumération d'un grand nombre de ces données et chiffres; je me bornerai à dresser un tableau général. Toutefois, j'invite fortement les honorables députés à étudier attentivement le Livre blanc.

Les derniers chiffres estimatifs, publiés en fin de semaine par le Bureau fédéral de la statistique, indiquent que le revenu agricole en espèces a été en 1949, pour le pays, presque identique au niveau sans précédent atteint en 1948, alors qu'il était 25 p. 100 plus élevé qu'en 1947. Les bénéfices moindres réalisés à l'égard des produits laitiers, des produits de la volaille et des fourrures ont été compensés par les bénéfices plus élevés touchés à l'égard des céréales et du bétail. L'estimation moins récente que renferme le Livre blanc quant au revenu agricole net pour 1949 indique une légère diminution par rapport à 1948. Dans l'industrie de la pêche, la production s'est bien maintenue. En dépit des difficultés que présentait l'exportation de certains genres de poisson, nos pêcheurs ont touché, en 1949, des bénéfices satisfaisants, la demande nationale ayant été particulièrement bonne pendant toute l'année. Dans les domaines de la production où nos cultivateurs et nos pêcheurs comptent surtout sur les marchés d'outre-mer, la perspective, pour 1950, présente plus d'incertitude. Cependant, je rappelle aux honorables députés que nos marchés de ce côté-ci de l'Atlantique se sont

considérablement accrus ces dernières années et qu'ils peuvent être encore accrus, particulièrement pour ce qui est des produits de haute qualité.

L'embauchage au Canada s'est maintenu à un niveau élevé. En 1949, l'embauchage industriel s'est maintenu à la hausse jusqu'en août ou septembre mais, ensuite, il a fléchi modérément. Les derniers chiffres de l'embauchage industriel, soit ceux du mois de janvier, indiquent une baisse de 1 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il s'agit là, cependant d'une moyenne générale, qui cache nombre de tendances en sens contraire dans les composantes de l'indice général. Par exemple, l'embauchage dans l'exploitation des bois et forêts et dans l'industrie des instruments aratoires est fort inférieur à la moyenne mais, dans l'industrie extractive, le bâtiment et les professions du commerce et des services, il est considérablement plus élevé que l'an dernier.

Le revenu global de la main-d'œuvre, en dépit de la baisse de 1 p. 100 de l'embauchage, a continué à augmenter et son taux mensuel à la fin de l'année était d'environ 5 p. 100 plus élevé qu'au cours de la même période l'année précédente. Le salaire hebdomadaire moyen a augmenté d'environ 3 p. 100 au cours de l'année tandis que le coût de la vie a augmenté d'à peine 1 p. 100.

Bien que, dans l'ensemble, l'embauchage ait peu décliné, les chômeurs ont cependant été plus nombreux parce qu'il va sans dire, l'ensemble de la main-d'oeuvre ne cesse d'augmenter. On prévoit qu'en 1950 le volume de l'embauchage augmentera quelque peu; il se peut toutefois qu'il ne puisse absorber le nombre croissant des travailleurs.

Même à son maximum saisonnier, le nombre des chômeurs n'a pas été très élevé, compte tenu des conditions ordinaires et normales du pays. Il a toutefois été inégalement réparti selon les régions.

Le principal facteur de chômage l'hiver dernier a été la forte diminution des opérations forestières, par suite de la décision des principaux fabricants de pâte et de papier de réduire leurs importants stocks de bois de pâte. La réduction de certains marchés d'exportation a amené du chômage en d'autres milieux.

Les perspectives du marché à l'égard de notre industrie de la pâte de bois et du papier semblent bonnes. Si elles se maintiennent, je crois bien que, l'hiver prochain, les opérations forestières seront normales. Nous continuerons à aider autant que possible à trouver les débouchés nécessaires dans le cas de toute autre denrée dont l'écoulement pourrait, à l'occasion, être bouleversé.

Toutefois, je tiens à dire nettement que le gouvernement central ne peut ni ne doit tenter de prendre à sa charge ces divers problèmes régionaux. A mon sens, dans notre État fédéré, le gouvernement central doit remplir un quadruple rôle. Premièrement, grâce à son programme financier et à sa ligne de conduite générale, il doit s'efforcer de créer l'ambiance favorable à une saine expansion et à un progrès économique de bon aloi. Deuxièmement, il doit, en formulant ses projets, choisir le moment d'engager le plus avantageusement possible ses immobilisations et ses frais d'expansion. Troisièmement, il doit reconnaître surtout l'obligation qui lui incombe de favoriser et de développer nos principales industries de base, ainsi que les autres industries d'importance nationale. Quatrièmement, il doit être disposé à collaborer activement avec les gouvernements provinciaux, et par leur entremise avec les municipalités, au règlement des problèmes régionaux qui menacent d'avoir des conséquences économiques d'envergure nationale.

Il est arrivé, par le passé, que les divergences de vues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont fait l'objet d'une publicité qui a incité le public à oublier ou du moins à sous-estimer, la très forte mesure de collaboration pratique et quotidienne entre les gouvernements aux deux échelons. Nous travaillons très souvent de concert et le Gouvernement est disposé à manifester, chaque fois que l'occasion s'y prête, le même esprit de collaboration amicale.

Quant à la situation actuelle en particulier, je rappelle à la Chambre qu'en préparant nos crédits destinés aux entreprises de construction, nous nous sommes délibérément montrés sévères à l'égard des demandes de constructions nouvelles, parce que, dans la plupart des régions du pays, l'industrie du bâtiment est entièrement occupée à des entreprises privées. Dans les cas cependant où nous savons que la main-d'œuvre sera disponible pour les travaux de construction, nos exigences à l'égard des demandes de nouveaux aménagements de la part de ministères sont moins rigoureuses.

Les modifications apportées récemment à la loi sur l'assurance-chômage contribueront non seulement à soulager la misère mais à soutenir la puissance d'achat et aussi le niveau général de l'activité économique dans bien des régions éprouvées par diverses difficultés cet hiver.

Au sujet des perspectives pour 1950, les spécialistes s'accordent à dire que le niveau de l'embauchage, de la production et des prix restera à peu près le même qu'en 1949 tant au Canada qu'aux États-Unis. Toujours dans

le domaine des probabilités, on prévoit une légère augmentation de la demande de nos produits tant au pays qu'aux États-Unis, augmentation que contre-balancera une diminution de la demande de la part des pays d'outre-mer, les prix tendant par ailleurs à fléchir quelque peu et l'embauchage à augmenter légèrement.

Un ministre des Finances ne peut manquer de rappeler à la Chambre que des prévisions de cette nature s'accompagnent d'incertitude. Sous notre régime parlementaire cependant, étant donné que le bilan des dépenses et des recettes doit être approuvé d'avance pour une période déterminée d'un an, il faut nécessairement dresser ces estimations. Dans une certaine mesure nos dépenses, et dans une mesure beaucoup plus grande nos recettes, varieront suivant que l'activité économique s'intensifiera ou ralentira et suivant que les prix monteront ou fléchiront.

Il faut dresser des prévisions, quelque difficiles qu'elles soient. Mes prévisions et mon programme fiscal pour l'année 1950-1951 supposent que le niveau élevé de la production et de l'embauche se maintiendra et que, tout simplement, le revenu national brut, fondement réel de l'économie fiscale, s'établira à 1 ou 2 p. 100 de plus environ en 1950 qu'en 1949.

COMPTES DE L'ÉTAT: 1949-1950

Avant de passer en revue les recettes et les dépenses de l'année financière qui achève, j'attire l'attention de la Chambre sur les comptes détaillés contenus dans le Livre blanc dont j'ai parlé.

L'an dernier, je prévoyais pour la présente année financière des dépenses se chiffrant par 2,390 millions de dollars et des recettes qui, subséquemment à la modification de l'assiette de l'impôt, s'élèveraient à 2,477 millions de dollars, soit un excédent estimatif de 87 millions. En présentant de nouveau l'exposé budgétaire, le 20 octobre dernier, j'ai porté à 2,460 millions de dollars le chiffre des dépenses, compte tenu de la dette de Terre-Neuve que nous avons assumée, et à 2,545 millions de dollars le chiffre probable de nos recettes, compte tenu des légères modifications fiscales proposées à ce moment. L'excédent budgétaire prévu auparavant demeurerait donc sensiblement le même. L'année n'est pas encore terminée et il est toujours difficile de prévoir exactement les dépenses à encourir pendant les dernières semaines. Il semble cependant que, de fait, les dépenses de l'année atteindront environ 2,438 millions, soit 1 p. 100 de moins que le chiffre de nos dernières prévisions, et les recettes environ 2,549 millions, à peine plus que nous pré-

voyions en octobre. D'après ces chiffres, l'excédent serait de 111 millions de dollars. A la fermeture des livres, les variations observées, s'il y en a, seront légères. Il me semble qu'une erreur de 1 p. 100 dans les prévisions budgétaires d'un organisme aussi complexe et considérable que le gouvernement témoigne que nos calculs étaient extrêmement précis.

Au chapitre des recettes, le fait saillant resté le potentiel élevé que représentent les impôts directs, même si on tient compte des exonérations qui se sont succédées. Les impôts directs ont rapporté à l'État la moitié de ses revenus. Une forte proportion des impôts indirects, qui fournissent les deux cinquièmes de nos recettes, frappe des produits dont l'achat constitue ordinairement une preuve de la capacité de payer et de l'acceptation de l'impôt.

Nos recettes non-fiscales continuent d'être élevées. Les Postes font leurs frais, si nous incluons la majoration du tarif des lettres établie durant la guerre, et j'espère que nous pourrons continuer à couvrir les frais croissants des services postaux au moyen d'inscriptions à cette fin. Les Postes fournissent évidemment des services gratuits à d'autres ministères et certains autres services à un prix inférieur au coût estimatif mais, d'un autre côté, les Postes ne payent ni le loyer de leurs immeubles ni certains services comme ceux de nos fonctionnaires de la comptabilité et des déboursments. J'espère qu'en temps utile les Postes pourront assumer tous leurs frais d'administration, imputer aux autres ministères les services postaux et accuser un modeste excédent établi selon les méthodes commerciales de comptabilité.

Cette année encore nous avons bénéficié de diverses recettes et crédits spéciaux, quoique moindres, provenant de la situation anormale d'après-guerre, le total de ces revenus étant d'environ 60 millions de dollars. Cette somme comprend 18 millions de dollars provenant de la vente de biens de surplus de la couronne, 16 millions qui ont été recouverts à la suite du règlement de contrats de guerre et environ 9 millions à titre de paiement de la part de gouvernements européens en remboursement d'approvisionnements fournis à la fin de la guerre par les autorités militaires aux populations civiles. Nous pouvons encore attendre quelques recettes, l'an prochain, à ces divers chapitres, mais pour un montant moindre.

Du côté des dépenses, il faut surtout noter un accroissement tant au compte de la sécurité sociale qu'à celui de la sécurité nationale. L'accroissement des dépenses au chapitre de la sécurité sociale,—surtout quant auxalloca-

tions familiales et à la pension de vieillesse,—a été d'environ 62 millions de dollars et celui de la défense nationale et des recherches relatives à la défense, de 110 millions. Terre-Neuve a aussi contribué sensiblement à l'accroissement de nos dépenses, comme on l'a vu par la somme de 55 millions prévue aux crédits supplémentaires spéciaux destinés à étendre nos services à la nouvelle province et une inscription extraordinaire de 62 millions de dollars en acquittement de la majeure partie de l'ancienne dette de Terre-Neuve que nous avons assumée. Nos dépenses comprennent un autre poste extraordinaire élevé, correspondant au montant net débité à notre compte de primes, d'escompte et de change par suite de la réévaluation des devises et équivalant à la diminution en dollars canadiens de nos obligations en livres sterling, au relèvement en dollars canadiens de nos obligations en dollars des États-Unis, ainsi qu'au relèvement en dollars canadiens de notre avoir-or et de nos soldes en dollars des États-Unis.

Faisant contre-poids aux augmentations considérables que j'ai signalées au chapitre des dépenses, un certain nombre de postes établis par suite de la guerre accusent des réductions, notamment certains genres de versements provisoires aux anciens combattants, des subventions de diverses natures et des frais administratifs divers à l'égard d'organismes temporaires d'après-guerre.

Outre ces changements importants survenus cette année dans nos dépenses par rapport à celles des années précédentes, il y a des augmentations secondaires très variées résultant, d'une part, de la majoration des traitements, des salaires et des prix et, d'autre part, de l'expansion de divers services de l'État. Je ne tenterai pas de faire en ce moment l'analyse minutieuse de ces éléments dont on peut examiner les effets généraux dans l'état détaillé des dépenses que renferme le Livre blanc.

Comme d'habitude, je dois attirer l'attention de la Chambre non seulement sur notre excédent budgétaire, mais aussi sur nos recettes et dépenses non en espèces, ainsi que sur les rentrées et déboursés étrangers au revenu ou extra-budgétaires, abstraction faite des transactions de titres, dont il faut tenir compte pour se faire une juste idée de l'état général de la caisse. Au cours de l'année dernière, nous avons eu plus que la somme ordinaire d'obligations budgétaires qui n'entraînaient pas de dépenses en espèces et, par conséquent, lorsque nous arrêtons notre excédent budgétaire à l'égard de simples inscriptions aux livres,—telles l'absorption de la dette de Terre-Neuve, la réévaluation de nos valeurs et de nos obli-

gations exprimées en d'autres devises, et l'augmentation de notre réserve générale contre les valeurs productives,—nous constatons que notre excédent en espèces est de 287 millions de dollars tandis que l'excédent budgétaire est de 111 millions. A cela doit-vent s'ajouter d'autres recettes qui ne constituent pas un revenu, par exemple, les augmentations aux comptes de fiducie en vue du paiement de rentes viagères et de pensions ainsi que les augmentations à divers autres comptes figurant dans nos livres et que nous ne pouvons considérer comme un revenu. Il nous faut aussi tenir compte des sommes remboursées à l'égard des prêts et avances antérieurement consentis. Ces diverses rentrées ont grossi notre encaisse de 200 millions additionnels. Par contre, il nous faut tenir compte cette année de forts déboursés, non inscrits dans nos livres comme dépenses, dont les plus considérables sont les avances au montant de 160 millions à la Commission de contrôle du change étranger pour fins d'acquisition d'or ou de dollars américains. Nous avons également déboursé 104 millions en prêts au Royaume-Uni et autres gouvernements étrangers, compte tenu des remboursements touchés de ces gouvernements à l'égard d'autres prêts. Nous avons aussi consenti des prêts importants à la Société centrale d'hypothèques et de logement et au titre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour fins de logement et d'établissement. Le total des déboursés en espèces, compte tenu des sommes ci-dessus et de diverses autres petites sommes additionnelles, s'élève ainsi à 420 millions. Il nous reste donc un excédent de caisse de 67 millions, sans compter les opérations relatives aux obligations. Cette année, les ventes nettes d'obligations à même notre compte de placements en obligations, compte que nous affectons à l'emploi de nos soldes créditeurs de caisse, se chiffrent par 430 millions. Nous disposons donc, compte tenu de l'excédent de caisse de 67 millions mentionné il y a un instant, d'un total de 497 millions que nous pouvons affecter à réduire la dette publique. Nous avons de fait affecté 486 millions de dollars à cette fin; le reste, 11 millions de dollars, constitue notre augmentation estimative de soldes de caisse à la fin de l'année.

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

J'ai exposé, dans mon discours du 20 octobre dernier, la plupart des grandes opérations du programme de financement remarquable mis en œuvre au cours de la présente année financière. Il me suffit donc aujourd'hui d'en achever l'exposé et de résumer les résultats obtenus au cours de l'ensemble de l'année.

[L'hon. M. Abbott.]

J'ai mentionné alors la campagne à peine commencée relative à la vente de la quatrième série d'obligations d'épargnes du Canada. Cette campagne a très bien réussi. Jusqu'ici environ un million de gens ont acheté un total de 304 millions de dollars en obligations de cette quatrième série. Encore une fois je tiens à rendre hommage aux sollicitateurs bénévoles et professionnels du beau travail qu'ils ont accompli en favorisant la vente de ces obligations.

Le 1^{er} mars on a effectué trois opérations financières distinctes. D'abord, on a vendu au pair à la Banque du Canada une émission de 550 millions de dollars de billets du Trésor à six mois portant intérêt à $\frac{3}{4}$ p. 100, afin de rembourser une émission semblable échéant ce jour-là. Ensuite, on a remboursé, au moyen d'une émission de 325 millions de dollars d'obligations à 3 ans, portant intérêt à $1\frac{1}{2}$ p. 100, vendue \$99.30 et devant rapporter 1.74 p. 100 par année, l'émission de 325 millions vendue en 1948, détenue en grande partie par les banques, échéant le le même jour. Enfin, le 1^{er} mars on a également vendu au pair, aux banques à charte, une nouvelle émission de 100 millions de dollars de certificats de dépôt à six mois, portant intérêt à $\frac{3}{4}$ d'un p. 100 par an.

Voici en somme le résultat de nos opérations financières ainsi que de certains autres éléments sur notre dette fondée:

1) Notre dette fondée, payable en sterling, s'est accrue au cours de l'année d'un montant net de 52.6 millions de dollars, par suite de certaines créances sterling de Terre-Neuve assumées par le Canada conformément aux conditions de l'union, mais compensée en partie par l'effet de la réévaluation de la livre.

2) Notre dette fondée directe, payable en fonds américains, s'est accrue de 100 millions de dollars par suite de la vente à New-York d'une nouvelle émission, destinée à rembourser des obligations du National-Canadien et du Conseil des ports nationaux, garanties par le gouvernement canadien. Ce lancement, on s'en souvient, a démontré le crédit sans précédent dont jouit le Canada sur le marché américain. L'équivalent en dollars canadiens, de notre dette fondée directe, payable en fonds américains, a augmenté encore de 39.8 millions par suite de la réévaluation du dollar canadien.

3) Enfin, quant à notre dette fondée payable au Canada, le montant de nos obligations échues ou appelées au cours de l'année y compris l'impôt remboursable, a atteint 4,137.3 millions. Sur cette somme, nous avons financé 2,213.3 millions par remboursement ou conversion en nouvelles émissions; 338.2 millions, grâce à de nouveaux emprunts sous forme d'obligations d'épargnes du Canada et

de certificats de dépôt; et 430 millions, à même le produit de la vente de valeurs provenant du Compte de placement des valeurs. Une autre somme de 100 millions en monnaie canadienne, non comprise dans l'excédent en espèces mentionné ci-dessus, provenait du produit d'une émission d'obligations mise sur le marché de New-York. Le solde en espèces requis, soit 55.9 millions, a été puisé à même notre excédent en espèces.

Tandis que j'y suis, peut-être me permettra-t-on de traiter de nos besoins financiers probables pour la prochaine année financière. Comme on s'en rendra compte par les observations que je formulerai tantôt, j'espère que nous pourrons encore une fois, l'année prochaine, opérer une modeste réduction de notre dette fondée en puisant à même les espèces disponibles, mais cette réduction sera assurément beaucoup plus faible que celle de cette année. Toutefois, au cours de l'année, une partie de la dette fondée dont le principal global s'établit à 2,414.1 millions, viendra à échéance ou deviendra payable au Canada.

J'ai annoncé hier que le Gouvernement se propose de racheter par anticipation le 15 juin 1950 les obligations 3 p. 100 du premier Emprunt de la Victoire, qui viennent à échéance le 15 juin 1951, ainsi que, le 1er juin 1950, une émission d'obligations 3 p. 100 vendue en 1935 et dont la date d'échéance est le 1^{er} juin 1955. Le montant requis afin de rembourser ces émissions d'obligations est d'environ 745 millions; or nos ressources en espèces ne seront pas, il va de soi, suffisantes à cette fin sans lancer un emprunt de remboursement. Pour ce motif, on annoncera sous peu une nouvelle émission, avant la date de remboursement des émissions rachetées par anticipation. On compte que la nouvelle émission comprendra des obligations à terme plus long, qui conviendront aux placements publics généraux, ainsi qu'une somme importante en obligations à court terme. Cette opération permettra de réduire encore une fois le service des intérêts sur la dette publique. Peut-être devrais-je profiter de l'occasion afin d'engager tous ceux qui pendant la guerre ont acheté des obligations en si grand nombre, à examiner leurs valeurs en vue de présenter pour remboursement, le 15 juin prochain, toutes les obligations du premier Emprunt de la Victoire qu'ils pourraient détenir, afin d'éviter toute perte d'intérêt.

PRÉVISION DES REVENUS ET DES DÉPENSES: 1950-1951

Mes prévisions de nos revenus et dépenses probables au cours de la nouvelle année financière se fondent sur la supposition que j'ai déjà mentionnée, savoir qu'en général l'embauchage et le revenu nationaux se main-

tiendront à peu près au niveau actuel et qu'il se produira une légère baisse des prix moyens que compensera pleinement une légère augmentation du volume de la production. Advenant que les conditions s'améliorent,—ce qui est fort possible si tout va bien,—mes prévisions se réaliseront et au delà. Si les conditions économiques s'aggravent,—ce qui n'est pas impossible,—nos recettes diminueront et nos dépenses augmenteront par rapport aux chiffres que je vais indiquer.

A la lumière de mes observations, je compte que grâce à nos lois fiscales actuelles et à nos autres sources de revenus, nous recueillerons au cours de la prochaine année financière des recettes totales d'environ 2,430 millions. Pour la commodité des députés et du public, j'ai fait préparer le tableau habituel afin de comparer les prévisions actuelles avec les chiffres de l'année qui se terminera incessamment. Je demande donc la permission de verser ce tableau au compte rendu dès maintenant.

Prévision des recettes (Avant les changements fiscaux)

	Année financière 1950-1951 (Prévision) (en millions de dollars)	Année financière 1949-1950 (Chiffres préliminaires des recettes)
Droits de douane	\$ 225.0	\$ 229.0
Droits d'accise	213.0	215.5
Taxes de vente (nette) ..	400.0	404.1
Autres taxes d'accise	153.0	163.9
Impôt sur le revenu		
Des particuliers	530.0	611.5
Des sociétés	580.0	586.5
Intérêt, dividendes, etc. .	46.0	45.5
Impôt sur les surplus de bénéfices	-2.5
Droits successoraux	29.0	28.5
Impôts divers	4.0	4.0
Total des recettes fiscales	\$2180.0	\$2286.0
Recettes non fiscales	\$ 200.0	\$ 203.0
Total des recettes ordi- naires	\$2380.0	\$2489.0
Recettes et crédits spéciaux	50.0	59.6
Total global des recettes	\$2430.0	\$2548.6

Je désire souligner que notre régime fiscal actuel est tel qu'il est très sensible à la fluctuation de l'embauchage et des revenus, et que des changements relativement modestes à cet égard peuvent avoir des répercussions disproportionnées sur nos revenus.

Le Gouvernement s'est aperçu, il y a plusieurs mois, de la tendance des revenus et de l'opportunité de maintenir nos dépenses au cours de l'année prochaine en deçà du total des revenus prévus, étant donné les conditions économiques que j'ai exposées. Nous avons décidé d'agir ainsi et,—sauf aggravation éventuelle des conditions éco-

nomiques ou crise imprévue,—de maintenir nos dépenses, au cours de la prochaine année, en deçà de 2,400 millions environ. En conséquence, le Conseil du trésor, sur les directives du Cabinet, a opéré des réductions importantes dans les crédits présentés par les divers ministères, surtout ceux qui avaient trait à la construction ou à l'expansion d'entreprises qui ne revêtent pas un caractère urgent ni hautement productif. Aussi, le budget des dépenses, présenté à la Chambre le 24 février, a-t-il été restreint au total d'environ 2,309 millions, malgré l'accroissement des frais qu'entraînent les mesures de sécurité sociale et la défense, ainsi que les dépenses afférentes aux services fédéraux de Terre-Neuve. En outre, nous nous proposons de nous en tenir à cette ligne de conduite en ce qui concerne l'étude du budget supplémentaire, à moins qu'un changement important ne se produise dans les prévisions économiques. Toutefois, il nous faut prévoir un premier et un second budget supplémentaire des dépenses, qui comprendront des sommes importantes afin de combler les déficits qu'accuseront en 1950 le National-Canadien et Air-Canada. Par ailleurs, il y aurait lieu de prévoir dans nos comptes une réserve à l'égard de notre actif productif et des prestations imprévues sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. D'autre part, nous pouvons compter que, dans certains cas, les dépenses n'atteindront pas la limite prévue par les crédits; toutefois, cette tendance sera peut-être moins accentuée qu'au cours des dernières années, en raison des conditions économiques plus stables qu'on prévoit et parce qu'on a exhorté les ministères à comprimer leurs dépenses jusqu'au minimum pratique. A tout prendre, j'estime que nous pouvons raisonnablement compter maintenir nos dépenses, au cours de la prochaine année financière, à un total d'environ 2,410 millions. Notre excédent budgétaire atteindra alors environ 20 millions.

Quant à notre situation de caisse future, nous devons tenir compte de certains postes hors-caisse au chapitre du revenu et des dépenses, ainsi que d'autres recettes et décaissements en espèces. Après mise au point de nos recettes et dépenses probables à l'égard des postes hors-caisse, nous pouvons, je crois, prévoir un excédent en espèces un peu plus élevé que l'excédent budgétaire. Nous devrions y ajouter les recettes au comptant dans les caisses de rentes, de pension et autres fonds de fiducie semblables, ainsi que divers crédits différés et compte en suspens. Compte tenu de tous ces postes, nous aurions probable-

ment plus de 200 millions de dollars en espèces de plus qu'il ne faut pour les dépenses de caisse.

A cet égard, il nous faut inscrire au débit nos décaissements autres que les dépenses et les frais de rachat de nos propres valeurs. Il nous faudra probablement un peu plus de 100 millions pour les prêts et les immobilisations à l'égard de l'habitation, y compris le programme de logements intéressant les soldats mariés, ainsi que près de 30 millions pour les prêts consentis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je m'attends qu'il faille également tenir compte d'autres prêts et immobilisations de moindre importance. Il reste 85 millions à retirer en vertu de l'accord relatif au prêt au Royaume-Uni mais les prélèvements à même ce prêt seront en partie contre-balancés par les remboursements à l'égard des prêts antérieurement consentis au Royaume-Uni et à d'autres gouvernements étrangers. Dans l'ensemble, je compte que nos décaissements en espèces s'équilibreront à peu près avec nos besoins en espèces pour toutes fins, sauf la vente, l'achat ou le rachat de nos propres valeurs, et sauf les avances qu'il faudra peut-être consentir à la Commission de contrôle du change étranger ou les remboursements qu'elle pourra effectuer, en raison des changements survenus dans le montant de nos réserves de devises. Encore une fois, il est impossible de prévoir précisément si nos réserves de devises s'accroîtront ou diminueront sensiblement, de sorte qu'il nous faudra ou avancer d'autres fonds canadiens pour l'achat de devises ou bien nous attendre à des remboursements à l'égard des avances impayées. Dans l'ensemble, je ne prévois pas, pour le moment, que la tendance dans l'un ou l'autre sens soit assez prononcée pour influencer sensiblement sur nos besoins en espèces.

Les efforts que nous avons déployés pour maintenir, durant la prochaine année, les dépenses au niveau que j'ai indiqué, en dépit des augmentations nécessaires à l'égard des mesures de sécurité sociale de l'an dernier, ainsi que de la défense, m'ont fait comprendre que nous devons maintenant nous attendre pour quelque temps à des budgets aussi considérables que celui-ci, que nous devons, de façon ou d'autre, faire face à un niveau continu de dépenses de l'ordre de 2 milliards 400 millions, même s'il ne surgit pas de fortes difficultés économiques ni de chômage généralisé. Nos frais d'après-guerre à l'égard de la démobilisation et de la période de transition sont presque chose du passé maintenant; nous pouvons prévoir une diminution de certains versements qu'il reste à effectuer au chapitre du programme destiné aux anciens combattants, ainsi que de certains autres postes que nous avons appelés

"services provisoires" dans les crédits, mais nous devons compter que cette diminution sera contre-balançée par des augmentations relatives à d'autres services requis en temps normal, surtout quant à la mise en valeur des ressources naturelles. Au cours des années où la situation économique est adverse, nous devons nous attendre non seulement à toucher un revenu moins élevé mais aussi à dépenser de plus fortes sommes en vue d'aider à surmonter ces difficultés économiques et de maintenir l'embauchage et le revenu à un niveau satisfaisant. Au cours des bonnes années, nous pouvons espérer éviter de telles dépenses et encaisser de gros revenus, mais je doute que le public ou la Chambre des communes veuille vraiment, en des années de prospérité, restreindre les services ou les initiatives de l'État au point où nos dépenses seraient inférieures de beaucoup à ce niveau de 2 milliards 400 millions. Si la situation internationale s'améliore sensiblement, nous pouvons nous attendre, au chapitre de nos frais de défense, à une réduction qui allégera considérablement le fardeau budgétaire mais à l'heure actuelle, il faudrait être audacieux pour prédire avec assurance une telle amélioration.

Notre union avec Terre-Neuve a été chaleureusement accueillie par tout le pays et j'ai la ferme confiance que le temps fera ressortir de plus en plus les avantages mutuels de cette union. Mais il importe, je crois, de rappeler à la Chambre qu'au cours de l'année dernière et pendant les quelques années qui vont suivre, l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération a imposé et continuera d'imposer un fardeau net considérable au Trésor fédéral. Nous partageons avec nos concitoyens de Terre-Neuve leur grande confiance en l'avenir mais, dans l'intervalle, le gouvernement central devra porter ou partager de fortes dépenses nettes à l'égard des services sociaux et de l'expansion.

Les versements aux provinces à l'égard des subventions statutaires et des indemnités prévues par les accords de location de domaines fiscaux, se sont chiffrés par 104 millions au cours de l'année financière courante; pour le reste de la durée de ces accords, les versements annuels aux provinces intéressées seront encore plus considérables que cette année, peu importe qu'il se produise ou non une baisse de l'activité économique au cours des deux prochaines années. Comme nous l'avons déjà annoncé, il se tiendra une autre conférence avec les provinces l'automne prochain; quelle que soit l'issue de cette conférence, il y a lieu de supposer que les décisions qu'elle prendra n'allégeront pas le fardeau net qui incombe au budget fédéral.

Nous espérons, il va de soi, réduire les dépenses en améliorant l'efficacité des services

et en économisant sur les frais d'administration. Nous avons réalisé,—sans bruit mais d'une manière efficace,—des progrès sensibles à cet égard en ces dernières années dans bien des ministères. Or, comme ces progrès s'accompagnaient souvent d'une expansion des travaux du ministère ou du service en cause, ils ne se traduisent pas toujours dans les chiffres. Nous poursuivons ces travaux, et nous formons un groupe efficace de fonctionnaires administratifs et subalternes. Toutefois, il ne faut pas se faire d'illusion, car nous ne pourrions de cette façon réduire de beaucoup le budget. Sur des dépenses totales se chiffant par 2,400 millions, la liste de paie des civils n'atteint que 310 millions par année, soit environ 12c. sur chaque dollar dépensé. Les 88c. restants sont affectés soit à des versements de transfert, soit au paiement de marchandises et de services provenant de l'extérieur. Ce n'est qu'en restreignant les initiatives de l'État ou les versements effectués à l'égard des services sociaux qu'on pourrait obtenir une réduction importante.

Voilà une conclusion grave et importante. N'oublions pas la façon dont cette situation s'est produite. Elle ressort surtout de la guerre et des dangers d'un autre conflit. Le service de la dette, qui exige d'énormes sommes, est attribuable presque uniquement à la guerre. Les fortes sommes requises aux fins des pensions et autres avantages accordés aux anciens combattants se perpétuent; en outre, les dépenses au chapitre de la défense atteignent maintenant 425 millions. Au total, il nous faut donc affecter plus d'un milliard par année aux frais qu'ont entraînés les guerres antérieures ou aux préparatifs destinés à prévenir un nouveau conflit. Il est malheureux que nous soyons contraints d'encourir ces énormes dépenses dont nous n'obtenons rien de tangible, mais n'oublions pas que ces sommes, en plus des sacrifices en vies humaines et en argent que nous avons consentis par le passé, représentent le prix qu'il nous faut payer afin de sauvegarder nos libertés personnelles, nos libertés civiles, la politique des démocraties et la prospérité économique dont nous jouissons en tant que nation du monde occidental.

La deuxième grande catégorie de dépenses qui nous a valu des budgets de cette ampleur comprend les paiements au titre de la sécurité sociale,—pension de vieillesse, allocations familiales et assurance-chômage,—ainsi que d'autres petits postes. Il nous faudra affecter 457 millions l'année prochaine à ces trois vastes programmes. Je n'ai guère besoin de signaler que la Chambre et les partis auxquels adhèrent les députés sont nettement d'accord sur le besoin de maintenir le programme de la pension de vieillesse pour le moins sur son

pied actuel, et sur la nécessité, cela va de soi, de pourvoir d'une manière satisfaisante au soutien des chômeurs.

Nos allocations familiales, certes dispendieuses à cause du grand nombre d'intéressés, représentent l'une des mesures sociales les plus pratiques, car elles assurent de plus grands avantages du double point de vue de la santé et de l'instruction aux jeunes Canadiens. Le pays peut compter en retirer plus tard de grands avantages, grâce aux meilleurs citoyens dont ce programme rend la formation possible.

Outre les dépenses au titre de la défense et de la sécurité sociale, l'État assure au commerce et au public une foule de services qui absorbent certes des centaines de millions chaque année mais qui sont indispensables tout comme les services que rend le commerce lui-même. En voici la liste: poste, canaux, aéroports et lignes aériennes, quais et ports, aménagement des cours d'eau, balisage des voies navigables, services techniques intéressant l'agriculture et la pêche, service du commerce extérieur qui aide nos exportateurs et importateurs, services de statistique, service de placement et autres du même genre. Les sommes consacrées à ces fins assurent au public des services d'usage quotidien, qu'il les défraie directement comme celui de la Poste, ou indirectement comme la plupart des autres.

Enfin, il importe, à mon sens, que la Chambre comprenne combien nous nous occupons d'améliorer nos ressources productives. Notre programme de santé, par exemple, auquel nous affectons plus de 40 millions par année, non seulement améliore grandement le traitement des malades, mais contribue réellement à réduire la fréquence de la maladie, bon effet qui se répercutera tôt ou tard sur notre production nationale. A l'heure actuelle nous dépensons de fortes sommes aux fins de découvrir, de mettre en valeur, d'améliorer et de conserver nos ressources naturelles, par l'entremise des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Mines et Relevés techniques, et celui des Ressources et du Développement économique. Travail précieux et sensé appelé à faire croître notre revenu national, tout autant et tout aussi efficacement qu'une forte proportion des dépenses effectuées par l'entreprise particulière. On peut en dire autant des vastes recherches entreprises dans le domaine scientifique, recherches poursuivies sur une échelle beaucoup plus grande et dont nous pouvons, à juste titre, éprouver de la fierté.

Je n'entends pas énumérer les diverses formes de notre activité. Ainsi, j'ai passé sous silence notre important programme relatif à l'habitation. Mais il y a un point

[L'hon. M. Abbott.]

que je désire souligner, c'est que le public, les partis politiques responsables et le Parlement ont tous adopté les objectifs que visent ces travaux, objectifs que le budget doit permettre de réaliser. A moins que nous ne soyons disposés à réduire la portée ou l'échelle des services publics, nous devons nous attendre à l'avenir à des prévisions budgétaires de l'ordre de 2,400 millions de dollars.

Nous ne saurions guère, non plus, échapper aux conséquences fiscales d'une telle conclusion. Notre régime fiscal doit, pour le moins, nous permettre de boucler le budget pendant les années prospères, alors que les mises de fonds des particuliers et nos exportations alimenteront l'embauchage et maintiendront le niveau élevé des revenus. Autrement, nous aurions tôt fait de verser dans l'inflation et de grossir la dette nationale plus rapidement que nous ne saurions augmenter l'aptitude économique et financière du pays à l'assumer.

Force m'est donc de conclure que, dans l'avenir prévisible, aucun ministre des Finances n'aura moins de peine que moi à pourvoir à des dépenses d'environ 2,400 millions. Lorsqu'on étudiera des propositions qui comportent une augmentation sensible de nos dépenses de nature continue, nous devons être disposés à les contre-balancer par des impôts plus élevés. D'année en année, au fur et à mesure des progrès de notre production et de notre revenu national, nous pouvons nous permettre d'augmenter un peu nos dépenses, ou bien de diminuer un peu l'impôt, mais ces heureux effets du progrès ne se feront sentir que graduellement et sans aucune proportion avec les projets de vaste envergure dont il est question partout de nos jours. Ce qui importe à mon sens, c'est que nous saisissons nettement que nous ne disposerons d'aucun excédent pour défrayer les nouveaux programmes proposés. Si la dépense en vaut la peine, il faudra y pourvoir au moyen de nouveaux impôts ou droits, ou bien grâce à la réduction de certains autres services ou entreprises de moindre importance.

PROGRAMME FISCAL ET MODIFICATIONS DES IMPÔTS

Dans les circonstances, que j'ai esquissées, d'une prospérité maintenue où les éléments favorables et défavorables s'équilibrent à peu de chose près, un programme fiscal sage et prudent exige un budget équilibré, ou qui ne prévoit qu'un modeste excédent destiné à rembourser une partie de la dette.

L'an dernier, le budget prévoyait un excédent de 87 millions, excédent qui s'est effec-

tivement établi à environ 111 millions. A l'égard de l'année prochaine, j'ai estimé les dépenses à 2,410 millions et les recettes, au barème d'imposition actuel, à 2,430 millions. Ce qui nous permet de prévoir, sans tenir compte des modifications à l'impôt, un excédent de 20 millions seulement. A la lumière de ces chiffres, il serait donc imprudent d'apporter cette année des modifications sensibles à l'impôt. Je ne propose donc aucun changement important. Cependant, comme il arrive chaque année, l'expérience ou des circonstances nouvelles nous contraignent d'apporter plusieurs modifications secondaires ou d'ordre technique aux lois fiscales, afin de supprimer les anomalies, d'assurer une plus grande égalité de traitement, d'éclairer les points obscurs ou bien de faire face à des conjonctures particulières. Mes propositions ne se répercutent réellement sur le revenu que dans deux ou trois cas.

Je propose tout d'abord, quant aux taxes sur les denrées, que les achats effectués par certaines catégories spécifiées d'institutions s'occupant des orphelins, des vieillards et des invalides soient exemptés de la taxe de vente à compter du premier juillet 1950. Le revenu perdu par suite de ce changement ne sera pas considérable, mais l'économie que cela vaudra aux institutions sera bien accueillie, à mon sens, par les personnes responsables de leur fonctionnement. Nous exemptons depuis plusieurs années les hôpitaux de la taxe de vente et les institutions que j'ai mentionnées sont à bien des égards analogues à des hôpitaux.

Les savons de toilette sont actuellement frappés d'une taxe supplémentaire de 5 p. 100. Pour des motifs que je n'entends pas expliquer dans le détail, dont surtout la difficulté de tirer nettement la ligne entre les savons de toilette et les savons de blanchissage, l'application de cette taxe s'est révélée très difficile. Aussi, je propose qu'on l'abroge à compter de minuit ce soir. L'État perdra environ \$600,000 par année.

La seule autre modification que je propose d'apporter aux taxes sur les denrées, c'est la suppression, à compter de minuit ce soir, de la taxe de vente sur la crème glacée, les breuvages faits de lait frais et la crème fouettée préparée. L'industrie laitière nous a fait valoir avec instances que la suppression de cette taxe aurait pour effet d'augmenter la consommation de crème glacée et de breuvages au lait au moment même où la vente de certains autres laitages fléchit. L'État perdra à ce poste environ 2 millions par année.

Le bill qui tend à modifier la loi concernant la taxe d'accise, bill qui met en vigueur les

propositions précitées, renferme un certain nombre d'autres modifications techniques peu importantes.

Je donne avis public, comme d'habitude, que mon collègue, le ministre du Revenu national, n'agréera aucune demande de remboursement découlant des modifications apportées à la taxe d'accise à l'égard de marchandises dont on a acquitté ou dont on doit acquitter la taxe.

A l'égard de la loi de l'impôt sur le revenu, on ne change en rien le barème actuel. Je propose, cependant, des modifications qui intéressent certaines catégories spéciales mais assez considérables.

L'an dernier, nous avons apporté quelques modifications au barème de l'impôt qui frappait les sociétés, y compris une réduction à 10 p. 100 de l'impôt visant les premiers \$10,000 des bénéfices des sociétés. Ce dégrèvement visait à permettre au petit commerçant de consacrer une plus forte proportion de ses bénéfices à l'expansion de son entreprise. Afin de s'assurer que les personnes auxquelles on les destinait bénéficieraient de ces avantages, on avait dû spécifier que, parmi les sociétés apparentées, une seule avait droit au tarif le moins élevé. Lorsque j'ai présenté le dernier budget et depuis lors, plusieurs personnes m'ont communiqué leur avis sur ce point, de sorte que j'ai examiné avec soin les propositions d'après lesquelles il y aurait lieu d'étendre la portée de la mesure. Aux termes de la loi présentée l'an dernier, on désigne comme apparentée la société qui en dirige une autre ou qui est dirigée par elle, ou celles qui relèvent d'une direction commune. Il s'agit d'adoucir ces dispositions afin de soulager surtout les sociétés qui comptent des actionnaires représentant une minorité. Au sens des nouvelles dispositions, la seule direction ne constituera pas le critère. A mon avis, nous atteindrons l'objectif primitivement visé si nous adoptons, aux fins de la définition des sociétés apparentées, une plus forte proportion de la propriété. Il est proposé que les sociétés ne soient pas censées être apparentées à moins que n'existe la propriété associée d'actions ordinaires de l'ordre de 70 p. 100 ou plus. Cette modification permettra, il me semble, à plus de sociétés de jouir du tarif privilégié à l'égard des premiers \$10,000 de bénéfices et disposera de la plupart des plaintes raisonnables formulées contre la loi adoptée l'an dernier.

L'an dernier, le Parlement a adopté un nouveau régime d'exemptions pour dépréciation. A la suite d'un débat prolongé à la Chambre, nous sommes convenus de permettre aux cultivateurs et aux pêcheurs de s'en tenir à l'ancien régime. J'ai alors déclaré qu'à

mon avis les cultivateurs bénéficieraient davantage du nouveau régime. Beaucoup de cultivateurs semblent maintenant, après avoir étudié le nouveau régime, portés à en convenir. Je propose donc de permettre aux cultivateurs et pêcheurs d'adopter, à leur choix, le nouveau régime. Il faudra, il va sans dire, stipuler que le contribuable qui aura décidé d'adopter le nouveau régime ne pourra pas revenir à l'ancien.

Il faudrait, à mon sens, prolonger la durée du privilège spécial de défalcation des frais de recherches et de prospection de l'industrie pétrolière et minière en ajoutant une autre année aux périodes que stipule déjà la loi. Je propose également d'abroger la disposition de la loi qui frappe de l'impôt sur le revenu des sociétés le revenu touché par un fiduciaire au nom de détenteurs de redevances pétrolières.

L'industrie minière s'est trouvée dans une grande incertitude au cours de l'an dernier quant à la situation des prospecteurs et de ceux qui s'occupent de la mise en valeur de nos ressources minérales. Depuis les premières années 40, c'était pratique d'interpréter la loi de façon qu'elle ne frappe pas le revenu gagné, en rapport avec leurs travaux de découverte et de reconnaissance de gisements miniers, par les personnes s'occupant réellement de prospection et de mise en valeur. Comme la Chambre le sait, notre loi de l'impôt sur le revenu a été complètement refondue et la nouvelle loi est en vigueur depuis le début de 1949. Elle ne renferme pas de disposition autorisant nettement la pratique suivie depuis dix ans. Il faudrait préciser aux yeux de la loi la situation de ces groupes importants. Aussi, je propose cette année de présenter une modification de nature à tranquilliser une foule de gens qui s'inquiétaient à ce sujet depuis quelques mois.

Je profite également de l'occasion, vu l'intérêt que le public porte depuis quelque temps à la question, d'assurer à la Chambre que le Gouvernement n'entend pas frapper de l'impôt l'accroissement de capital. Sous tout régime fiscal, on a toujours beaucoup de difficulté à tirer la ligne entre les gains qui sont des bénéfices provenant d'un commerce ou d'une industrie et ceux qui n'en sont pas. Aucune mesure fiscale, que je sache, en aucun pays, n'a réussi à dissiper tous les doutes. En Angleterre, d'où nous viennent les principes dont s'inspire notre régime fiscal, la question relève presque exclusivement des tribunaux, qui tiennent compte des données particulières à chaque cas. Quel que soit mon désir de préciser le point, il me paraît impossible de donner sa-

[L'hon. M. Abbott.]

tisfaction au moyen d'une loi. Nous disposons maintenant d'une Commission d'appel en matière d'impôt sur le revenu, chargée de tirer au clair les questions de ce genre. En outre, afin de simplifier les formalités relatives à un appel, on propose maintenant de permettre à chacun des commissaires d'entendre des causes et, au contribuable qui le désire, de s'adresser directement à la Cour d'échiquier plutôt que d'avoir à porter plainte tout d'abord à cette Commission d'appel.

Au cours de l'exposé budgétaire du mois de mars dernier, j'ai déclaré que j'avais étudié l'opportunité d'une nouvelle loi qui préciserait la situation des sociétés fermées qui ont fait les fonds de leur expansion à même les bénéfices retenus. Je suis maintenant en mesure de présenter des propositions précises qu'on soumettra à l'étude de la Chambre. Comme les nouveaux articles seront forcément complexes, j'hésite à en donner un aperçu sommaire. J'en exposerai cependant quelques traits saillants, tout en insistant sur l'impossibilité de tenir compte dans mes observations de toutes les dispositions que devra comporter la loi.

En général, j'ai l'intention d'exiger qu'on emploie les excédents accumulés jusqu'à la fin de 1949, à peu près de la même façon dont on a utilisé ceux qui se sont produits jusqu'à la fin de 1939, conformément aux conclusions de la Commission d'enquête Ives. Cette première mesure prévoyait un impôt payable par la société, mais gradué d'après les sommes recevables par chacun des actionnaires. Au sens de la loi proposée aujourd'hui, on permettra aux sociétés fermées qui le préfèrent de verser l'impôt sur le revenu total non distribué, à un tarif uniforme de 15 p. 100. Le changement supprimera nombre des problèmes embarrassants que posait la loi antérieure.

Si le projet de loi se bornait aux excédents antérieurs, un nouveau problème à l'égard de l'avenir commencerait immédiatement à se poser. Il est donc à souhaiter, à mon sens, que la mesure offre une solution complète du problème tout entier au lieu de viser spécialement le passé.

La Commission Ives a formulé à l'égard des excédents obtenus après 1939 un vœu portant qu'une certaine proportion des bénéfices annuels pourraient être conservés par les sociétés fermées et être complètement exemptés de l'impôt sur le revenu des particuliers, après distribution des gains. Nous avons étudié très sérieusement cette proposition mais nous ne pensons pas pouvoir aller aussi loin. D'après les propositions que nous formulons, une société fermée pourrait, dans la mesure où elle distribue des gains sous forme de dividendes, acquérir le droit de

capitaliser un montant équivalent à condition d'acquitter un impôt spécial de 15 p. 100. Je trouve bien juste de porter les sociétés familiales à verser des dividendes raisonnables tout en leur permettant de conserver des bénéfices indispensables à leur expansion sans imposer aux actionnaires un fardeau fiscal latent presque impossible à porter.

Je proposerai un certain nombre d'autres modifications d'ordre technique mais je fais grâce à la Chambre d'une explication dès ce stade.

PROPOSITIONS RELATIVES AU TARIF DOUANIER

Lors de mon exposé budgétaire d'octobre dernier, j'ai déclaré qu'on dressait des plans en vue d'une autre série de négociations commerciales plurilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les derniers préparatifs relatifs à ces plans sont presque terminés à Genève où les pays adhérents à l'Accord général tiennent leur quatrième session. On a décidé d'ouvrir la troisième série de négociations au sujet des tarifs douaniers à Torquay (Angleterre) le 28 septembre prochain. On prévoit qu'une quarantaine de pays y participeront. Les négociations qu'on projette de tenir à Torquay constituent une nouvelle phase du programme de collaboration internationale d'après-guerre en vue d'abaisser les tarifs douaniers et de supprimer les autres entraves à un plus libre mouvement du commerce international. L'accord primitif conclu à Genève en 1947 a été étendu l'an dernier lors de la Conférence d'Annecy, afin de comprendre dix autres pays. Le but principal de la Conférence de Torquay sera d'accroître la valeur de l'Accord général en en élargissant la portée afin d'inclure d'autres pays, d'embrasser une plus grande variété de denrées et, en outre, de prévoir de nouvelles concessions douanières à l'égard des produits qui ont déjà fait l'objet de négociations. A l'issue de la Conférence de Torquay, on se propose d'incorporer dans une nouvelle série d'annexes au tarif des douanes qui resteront en vigueur jusqu'en janvier 1954, toutes les concessions douanières découlant des nouvelles négociations, ainsi que les concessions douanières primitives consenties à Genève et à Annecy.

Le Canada aura, à Torquay, l'occasion de négocier de nouvelles réductions du tarif douanier avec les États-Unis, avec les autres participants aux accords de Genève et d'Annecy, ainsi qu'avec un certain nombre d'autres pays qui n'y avaient pas adhéré. Les États-Unis devront, cette fois encore, se conformer au *Reciprocal Trade Agreements Act* qui autorise le président à réduire les

tarifs douaniers d'au plus la moitié des taux en vigueur en 1945, mais peut-être accordera-t-on de nouvelles concessions à l'égard d'un nombre considérable d'articles importants.

Je crois que, dans le déséquilibre où se trouve actuellement le commerce mondial, le succès de la Conférence de Torquay dépendra principalement de l'attitude que prendront les États-Unis. Si nos voisins sont disposés à consentir des réductions importantes du tarif douanier, je suis convaincu que ces pourparlers feront un apport précieux au rétablissement du commerce mondial sur une base plus saine. Nous, Canadiens, sommes conscients de nos responsabilités et je puis affirmer que nous saisissons cette occasion afin d'étudier l'opportunité d'apporter des modifications appropriées à notre tarif douanier, modifications qui devraient contribuer au meilleur équilibre de notre commerce avec les États-Unis, la zone du sterling et l'Europe occidentale.

Vu les importants pourparlers qui doivent avoir lieu d'ici quelques mois au sujet du tarif douanier, les résolutions budgétaires que je dépose à l'égard du tarif douanier ne comportent que peu de changements, au moins en ce qui concerne les droits de douane; toutefois, afin de faciliter la refonte de tout le tarif douanier, plusieurs centaines de postes ont été renumérotés et redispés de telle façon qu'ils tiennent compte des denrées qui ont été l'objet de modifications, ces dernières années, par suite des négociations relatives au tarif douanier qui ont eu lieu à Genève et à Annecy. La résolution n° 3, qui comprend les postes en question, maintient l'échelle des droits en vigueur depuis plusieurs années, sauf à l'égard du fer-blanc qui, sous le régime du tarif de préférence britannique, bénéficiait de la franchise, mais qui dorénavant comportera un droit de 15 p. 100 *ad valorem*. Au cours des pourparlers de Genève, en 1947, nous nous sommes entendus avec les Anglais pour supprimer cette préférence britannique qui, outre la réduction de 17½ p. 100 à 15 p. 100 du tarif de la nation la plus favorisée, devait constituer la principale partie de l'accord par lequel nous obtiendrions d'importantes concessions douanières des États-Unis. A l'époque, le Canada s'était engagé à mettre cette majoration en vigueur dès que la mesure législative pertinente pourrait être adoptée. Il est proposé que la résolution n° 3 entre en vigueur le 1^{er} juin 1950.

Les autres propositions douanières qui, pour les motifs que j'ai mentionnés, ne sont guère importantes, se trouvent à la résolution n° 2. Le tarif douanier est diminué à l'égard des dattes destinées à l'emballage et des composés importés presque entièrement du

Royaume-Uni et destinés à la fabrication des disques de phonographes. Les autres modifications tendent surtout à une application plus facile de la loi et à la suppression d'une phraseologie désuète. Dans cette dernière catégorie entre jusqu'à un certain point une modification proposée qui se rapporte au poste du tarif où il est question des produits biologiques. Depuis quelques années, les autorités administratives ont maintenu que la pénicilline et les produits antibiotiques semblables, étaient imposables tout comme les produits chimiques. Un importateur en a appelé de cette décision et la Commission du tarif lui a donné gain de cause. La Cour d'échiquier est actuellement saisie de la décision de la Commission. Il y a là un domaine qui, dans l'ensemble, a subi, depuis quelques années, d'importantes transformations techniques et industrielles. Aussi importe-t-il de connaître tous les faits pertinents et de mettre au point la question du tarif douanier. Nous nous proposons donc maintenant d'insérer au tarif des douanes une définition appropriée des produits biologiques, de manière à maintenir la pratique suivie actuellement, puis de déferer toute la question des produits biologiques à la Commission du tarif pour qu'elle en fasse un examen approfondi et formule des propositions bien mûries. Les modifications au tarif des douanes figurant à la 2^e résolution, qui vise environ vingt-cinq numéros, entreront en vigueur demain.

J'ajoute que les modifications apportées au tarif des douanes par ces résolutions budgétaires n'auront aucun effet sur l'application des dispositions et de l'objet de la loi d'urgence sur la conservation des changes.

PRÉVISIONS REVISÉES APRÈS LES MODIFICATIONS FISCALES

Je puis maintenant résumer les effets des modifications fiscales projetées sur l'équilibre des recettes et des dépenses. Les diverses réductions fiscales que j'ai proposées n'entraîneront probablement pas, dans leur ensemble, une perte de revenu supérieure à 3 millions. Nous ne pouvons prévoir quel revenu produira le nouvel impôt applicable aux sociétés fermées, à l'égard des bénéfices accumulés, car nous ne savons pas combien de ces sociétés opéreront en faveur des nouvelles dispositions au cours de la prochaine année financière. Ce revenu pourrait être assez considérable. A mon sens, il suffira au moins à contre-balancer les réductions que je viens de mentionner.

Ainsi donc, nos dépenses prévues seront de 2 milliards 410 millions, nos revenus prévus de 2 milliards 430 millions et notre excédent prévu pour la prochaine année, de 20 millions.

[L'hon. M. Abbott.]

CONCLUSION

Je ne saurais guère ajouter grand chose en guise de conclusion. La situation économique du Canada est prospère. L'avenir nous réserve sans doute des difficultés et des incertitudes, mais quand dans l'histoire en avons-nous été entièrement libres? Au cours de l'année dernière, le Canada a démontré la solidité et la souplesse de son économie.

Depuis un couple d'années environ, les honorables vis-à-vis nous prédisent presque tous les mois des crises et des catastrophes imminentes; or, presque chaque mois notre commerce a accusé une augmentation, l'embauchage s'est accru et de nouvelles ressources ont été découvertes ou mises en valeur. Nous savons tous, bien entendu, que notre géographie et la nature de plusieurs de nos ressources fondamentales nous rendent vulnérables aux brusques fluctuations économiques qui se produisent dans les pays avec lesquels nous faisons la plus grande partie de notre commerce. Mais j'affirme à mes honorables amis d'en face que les calamités qu'ils craignent ne sont pas imminentes et que si, à l'avenir, nous devons faire face à de graves difficultés, nous constaterons que jamais nous n'avons été mieux en mesure de les résoudre.

Je désire maintenant déposer les résolutions budgétaires:

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer:

1. Que, pour l'année fiscale 1949 et les années fiscales subséquentes, la disposition en vertu de laquelle la taxe de 10 p. 100 à l'égard de la première tranche de revenu de \$10,000 d'une société commerciale ne s'applique qu'à une seule de plusieurs sociétés apparentées, soit modifiée de façon qu'il soit établi qu'un lien existe entre sociétés lorsque les mêmes actionnaires détiennent 70 p. 100, au lieu de la simple majorité, de toutes les actions ordinaires du capital fondamental de la société.

2. Qu'afin de permettre à une société particulière d'acquitter l'impôt à l'égard de son revenu non distribué pour qu'elle puisse capitaliser ledit revenu, il soit possible à la société de choisir entre

a) acquitter un impôt de 15 p. 100 à l'égard du revenu non distribué que la société a en mains à la fin de l'année fiscale 1949 et

b) verser un impôt de 15 p. 100 à l'égard d'une part du revenu non distribué gagné par la suite, égale aux dividendes distribués à l'occasion par la société durant la période où le revenu non distribué a été gagné.

3. Que, pour l'année fiscale 1949 et les années fiscales subséquentes, il ne soit pas tenu compte, dans le calcul de l'impôt, des sommes reçues en dédommagement à l'égard de propriétés minières par des prospecteurs qui ont fait la prospection desdites propriétés, ou les ont explorées ou mises en valeur, ou par les personnes qui ont fourni les fonds à ces fins aux prospecteurs, exception faite des personnes qui font le commerce des actions ou des valeurs auprès du public ou qui disposent des actions après avoir fait une campagne auprès du public pour les lui vendre.

4. Que les contribuables dont la principale occupation est la production, le raffinage ou la vente du pétrole ou des produits du pétrole, ou l'explo-